

Il s'agit donc d'un bénéfice.

3. La société a également accordé son appui aux producteurs et aux consommateurs canadiens d'uranium en leur prêtant des stocks, comme l'explique le rapport. Grâce à ces opérations, elle a perçu 8,8 millions de dollars de recettes et elle recevra encore à long terme 18 147 966\$ en intérêts.

Au cours de la période.

Par suite de ces opérations, l'actif réel ou à venir de la société s'élevait au 31 décembre 1980 à 132,2 millions de dollars. Ce montant excède de 77,5 millions de dollars le prix initial de l'uranium vendu, qui est lui-même supérieur au prix d'achat original des 5 572 tonnes d'uranium restantes qui ont maintenant été transférées à l'Eldorado nucléaire Limitée.

Non seulement le programme de stockage d'uranium institué par le gouvernement s'est-il avéré fructueux sur le plan financier, mais il a également stabilisé l'économie de l'activité minière axée sur l'exploitation de cette ressource, au cours du marasme des années 60 et aidé l'industrie minière à survivre d'une part à la confusion du marché, au début des années 70, et, d'autre part, à une expansion soudaine à la fin de cette décennie. Les raffineries d'uranium de l'Eldorado nucléaire Limitée ont aussi été avantagées sur bien des plans.

Par conséquent, c'est avec beaucoup de fierté que je vous présente ce rapport annuel, au nom du Conseil d'administration de l'Uranium Canada, Limitée.

Au nom du Conseil d'administration,

Le président,
G. M. MacNabb

Je dirais donc aux députés qu'il s'agit d'une véritable réussite, et je leur dirais qu'une visite à Elliot Lake prouvera aux plus incrédules que ce que le Canada a fait à cette époque, ce qu'Uranium Canada a fait pour l'industrie de l'uranium a parfaitement réussi. J'invite les députés à venir à Elliot Lake voir ce que c'est qu'une ville en surexpansion. Je les invite à se pencher sur notre industrie canadienne de l'uranium, pour qu'ils voient comme elle prospère et comme elle profite aux Canadiens et au Canada. Je trouve répugnant que les cadres de cette entreprise, qui ont tant travaillé au nom des Canadiens pour cette industrie, subissent maintenant les attaques de l'opposition.

Le stock d'uranium avait pour but de sauver l'industrie, et il a atteint ce but. Je suis tout à fait fier de ce que le gouvernement a fait au cours de cette période très difficile, et je puis dire aux députés que la population du nord de l'Ontario et ceux qui travaillent dans l'industrie de l'uranium sont extrêmement reconnaissants au gouvernement d'avoir agi d'une façon aussi sensée.

● (1710)

Je conseille à tous les députés de lire cet excellent rapport, ils se rendront compte que le gouvernement a été bien servi. Cette entreprise a réalisé un bénéfice net qui a augmenté les recettes générales, à l'avantage de tous les Canadiens. Je conseille aux députés d'en face de se mettre à la tâche et de lire un des articles parus dans le *Financial Post* de la semaine dernière et qui laisse entendre que les déclarations des députés de l'opposition à la Chambre sont sans aucun fondement et dénotent un manque total de responsabilité.

M. Speyer: Par exemple?

Mme Erola: C'est ainsi que je conclus.

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, nous siégeons aujourd'hui sous la menace de la guillotine.

Congé d'été

Une voix: Plus fort.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, je vous rappelle, ainsi qu'à la Chambre, que j'ai écouté avec beaucoup d'attention la déclaration du ministre d'État (Mines) (M^{me} Erola). En raison de la clôture, je suis limité par le temps, mais j'espère qu'on va m'accorder la même courtoisie.

Monsieur l'Orateur, ce débat sera sanctionné par la clôture. C'est la première fois dans l'histoire du Parlement canadien et même dans l'histoire du Parlement britannique qu'on impose la clôture sur une motion relative à l'ajournement. C'est une situation sans précédent, car on recourt normalement à ce moyen pour mettre un terme à un débat. Dans ce cas précis, on invoque la clôture pour mettre un terme à une session du Parlement.

M. Malone: Cromwell.

M. McGrath: Est-ce un hasard si l'attitude du gouvernement est sans précédent?

Monsieur l'Orateur, nous devons nous demander pourquoi le gouvernement décide d'imposer la clôture pour clore le débat sur la motion d'ajournement. La semaine dernière, nous avons dû faire face à une situation intolérable. Le Parlement devait ajourner le vendredi 10 juillet. Les négociations devant mettre un terme à la grève nationale des Postes étaient dans l'impasse et les deux parties refusaient de se rencontrer. En tant que parlementaires responsables, nous ne pouvions pas esquiver cette situation. Et nous ne l'avons pas fait non plus. En siégeant après le 10 juillet, nous avons pu obtenir que les deux parties acceptent de s'asseoir à la table des négociations. Un médiateur a été nommé. Je pense que c'est important par rapport au débat et à la motion de clôture.

Quand il est intervenu hier pour amorcer le débat sur l'ajournement, le député d'Ontario (M. Fennell) a exposé la position de notre parti très clairement: nous voulions que le processus de médiation soit amorcé, nous voulions que le médiateur puisse agir dans un cadre exempt des pressions que lui impose le processus parlementaire. Voilà pourquoi nous avons dit sans ambages que nous n'avions pas l'intention de soulever la question du confit postal au cours du débat sur l'ajournement. Pourquoi le ministre des Postes (M. Ouellet) en particulier, est-il intervenu hier soir, et a-t-il donné un préavis indiquant qu'il allait présenter la motion de clôture et proposé cette motion aujourd'hui?

Une voix: Pour régler la grève.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, il faut voir plus loin que le conflit postal. La véritable raison pour laquelle on nous impose une motion de clôture, c'est que le gouvernement ne pouvait plus supporter le scandale du cartel.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: Ce n'est pas une coïncidence, monsieur l'Orateur, si celui qui a pris la parole pour proposer la motion de clôture aujourd'hui est celui-là même qui était le plus directement visé par ce scandale.

Des voix: Bravo!